



Fonds de dotation

LES JARDINS DE GAÏA

Rejoignez notre collectif d'entreprises mécènes

Le mot de la présidente



Depuis la création des Jardins de Gaïa en 1994, j'ai engagé mon entreprise dans une démarche permanente de progrès social, environnemental et économique. Année après année, il m'est apparu comme une évidence qu'il était de notre devoir de conjuguer entrepreneuriat et responsabilité sociétale. Ces dernières années jusqu'à la période que nous traversons actuellement, nous montrent les impacts de plus en plus négatifs des activités humaines sur la planète, sur notre santé, sur les équilibres sociaux et économiques.

C'est pour faire face à ces enjeux, et parce que nous croyons que des entreprises souhaitent se mobiliser et s'unir pour le bien commun, que j'ai souhaité créer le Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa.

Organisme totalement indépendant, sa démarche est d'agir collectivement en fédérant entreprises et particuliers. Les objectifs sont à la fois de financer et d'accompagner des projets de préservation de la nature, d'aide à l'éducation, de cohésion sociale et de diversité culturelle portés par des associations ou des ONG, mais aussi de mener des projets dont il est à l'origine.

Nous vous proposons de nous rejoindre dans le collectif des entreprises mécènes du Fonds de dotation.

Le mécénat est un outil simple et accessible qui permet d'exprimer les valeurs de votre entreprise. Il l'inscrit dans une dimension nouvelle, qui au delà de vos performances économiques, intègre l'impact social et environnemental à votre activité.

En tant que dirigeantes et dirigeants d'entreprises, le rôle que nous avons à jouer dans l'évolution du monde en protégeant la planète et les générations futures est majeur.

Nous vous proposons d'agir ensemble.
Soyez les bienvenus !

Arlette Rohmer

Présidente du Fonds de dotation
Les Jardins de Gaïa
Co-gérante des Jardins de Gaïa

Pourquoi vous engager ?

La pratique du mécénat a de nombreux avantages qui vont plus loin que la réduction fiscale.

► Bénéficiez d'une culture d'entreprise renforcée

Votre entreprise a conscience des enjeux globaux de notre époque et elle y prend part.

► Développez la responsabilité sociale de votre entreprise (RSE)

Votre engagement dans le Fonds de dotation est une démarche simple pour construire et développer la stratégie RSE de votre entreprise.

► Renforcez votre notoriété sur le marché

Démarquez vous grâce à votre engagement philanthrope. Sortez du court-termisme d'un modèle économique passé.

► Affichez votre engagement

En mécénat la loi n'autorise pas de contreparties directes pour le don. La communication relative à votre engagement est possible mais réglementée. Nous sommes à votre disposition pour en parler en détails.

► Soutenez les projets de votre choix

Actifs sur les thématiques de la préservation de la nature, de l'aide à l'éducation, de la cohésion sociale et de la diversité culturelle, vous pourrez choisir ou proposer des projets qui vous tiennent à cœur.

► Echangez et rencontrez les entreprises du collectif

« *Agir collectivement* » est une ligne directrice du Fonds de dotation. Nous vous proposerons plusieurs rencontres par an entre entreprises mécènes du collectif afin d'échanger, de partager et de progresser sur l'expression de nos valeurs communes.

► Obtenez des avantages fiscaux

Votre entreprise peut déduire de ses impôts 60% du montant de vos dons, dans la limite de 20 000 euros ou de 0,5% du chiffre d'affaires annuel. Si ce plafond de 0,5% est dépassé, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Rappels sur le mécénat

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don à un organisme, sous forme d'aide financière ou matérielle, pour soutenir une œuvre d'intérêt général. En contrepartie elle peut bénéficier d'une réduction fiscale mais il ne peut y avoir de contrepartie directe et publicitaire de la part du bénéficiaire (CGI, art 238 bis).

Néanmoins, il est admis que le nom de l'entreprise mécène soit associé aux opérations réalisées grâce à son don. Il doit alors exister une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la prestation communication rendue.

Le rôle du Fonds de dotation

La majorité des entreprises n'ont pas les ressources humaines ni le temps de mettre en place des actions de mécénats. Le Fonds de dotation est un outil simple qui est un trait d'union entre les entreprises et les projets portés par les associations ou ONG.

Nous travaillons à sélectionner des projets, à amplifier leurs impacts en cherchant des financements, et à effectuer le suivi des dons.

► Contactez-nous !

Pierre Le Roux : contact@dotationgaia.com
+33 6 49 35 93 76

Fonds de dotation Les Jardins de Gaïa
Z.A. 6, rue de l'Ecluse 67820 Wittisheim

www.dotationgaia.com

